Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260313-2026_03_02-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 13 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12
Date de la convocation		
9 mars 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
20 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M. BLOT Stéphane, M. PILET Anthony, Mme HALET Fabienne, M. LERETRIF Etienne, Mme COLLERAIS Emilie.

Absents excusés : Mme VEILLARD Sylvie, M. BRACKE Olivier, Mme BEUCHER Martine, M. MAZURE Jean-Michel.

Procuration : M. BRACKE Olivier à Mme HALET Fabienne, Mme VEILLARD Sylvie à Mme TEMPLON Patricia.

Secrétaire de séance : Mme COLLERAIS Emilie.

2026.03.02 – Attribution de subventions aux associations montreuillaises

Le Maire propose de voter les subventions aux associations montreuillaises pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné l'ensemble des demandes reçues des différentes associations de la commune et après délibération, décide la répartition suivante :

La Ruche	11000 €
APPEL	*1000 €*
APEL Classe de mer	*756 €* *classe de découverte*
OML section Volley	*225 €*
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	425 €
Club de l'Amitié	1060 €
Gymnastique Volontaire	250 €
UNC Soldat de France	250 €
Animation Bibliothèque	550 €
Montreuil soutient son patrimoine	542 € participation commune au téléthon
Comité des fêtes	542 € participation commune à couleurs d'automne
Terraplumis	200 €
Montreuil en fest	300 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder au versement de ces subventions qui seront inscrites au budget primitif communal 2026.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 13 mars 2026
Le Maire, M. MÉNAGER Louis